



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 45966

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise qui touche aujourd'hui la filière porcine. Les dépôts de bilan se multiplient dans les élevages. Sans élevage, plus d'abattoirs, plus de transformation : des milliers d'emplois sont en jeu. Les entreprises se trouvent fragilisées, incapables d'investir. Aussi, elle souhaite savoir quel plan d'actions concret et immédiat le Gouvernement entend mettre en place afin de sauvegarder un secteur d'activité dynamique, créateur d'emplois et de richesse et le maintien d'une production porcine française de qualité, respectueuse de l'environnement et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Texte de la réponse

Les éleveurs de porcs rencontrent actuellement des difficultés en raison, notamment, de la baisse importante des prix lors du dernier trimestre 2008, alors que les exploitants n'ont pu reconstituer leur trésorerie, fragilisée par la crise en 2007. À plusieurs reprises, le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à la Commission européenne de mettre en oeuvre les mécanismes de gestion prévus par l'Organisation commune de marché (OCM) pour dégager le marché communautaire de la viande porcine, à l'instar de ce que les autorités françaises avaient obtenu en 2007. L'instauration de restitutions à l'exportation avait été obtenue en 2008. La Commission depuis le début de l'année 2009 refuse la mise en oeuvre des mesures de gestion du marché, arguant la baisse importante de la production porcine dans l'Union en 2008 et celle prévue pour 2009, ainsi que la diminution régulière du prix de l'aliment et du transport. Néanmoins, le ministre de l'agriculture et de la pêche poursuivra ses efforts dans les semaines qui viennent pour obtenir une décision favorable de la Commission. Sans attendre cette décision et face à la poursuite de la dégradation des trésoreries, le ministre chargé de l'agriculture et de la pêche a décidé, le 6 avril 2009, un plan de soutien proposant plusieurs mesures répondant aux différentes situations : 1 million d'euros sera consacré à l'allègement de l'annuité 2009 des intérêts des emprunts des éleveurs à court, moyen et long terme ; 3 millions d'euros permettront en concertation avec les banques de mobiliser, à un taux bonifié, 30 millions de prêts de consolidations et de trésorerie ; 2 millions d'euros seront disponibles auprès de FranceAgriMer pour apporter un soutien aux entreprises présentant des pertes de chiffre d'affaires.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45966

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3178

Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5120